

2015

INFORMATIONS  
GÉNÉRALES

# Guide

du

COMPLEXE  
**C** **A** **D**  
D'ACCUEIL  
DES DÉCHETS

# LA GENÈSE DU PROJET



Nous avons commencé à réfléchir à l'avenir de nos déchèteries il y a plusieurs années, déjà lors du précédent mandat où j'étais vice-président en charge de l'environnement et président.

Les temps changent, les pratiques évoluent et particulièrement en matière de déchets. Il est temps de les considérer comme des produits et non comme une charge.

Nos trois déchèteries devenaient vétustes, trop petites pour contenir le volume croissant des déchets déposés par une population toujours plus importante. Elles n'étaient plus aux normes de sécurité pour les agents qui y travaillaient. Leurs réhabilitations allaient être très coûteuses et soumises à autorisations, sans garantie de les obtenir. Rapidement, la création d'un nouvel équipement est apparue comme une évidence.

Notre rôle en tant qu'élus, c'est d'anticiper les évolutions, de mettre en place les outils adaptés pour gérer au mieux les problématiques, mais c'est bien le rôle de l'utilisateur d'être un acteur du changement. Il faut modifier nos habitudes au quotidien, en limitant notre production de déchets et en triant au maximum pour permettre la valorisation du plus grand nombre de déchets. L'environnement, c'est l'affaire de tous !



**Paul Corbet**

Président de la Communauté de communes Loire-Divatte

## Un équipement qui répond aujourd'hui aux enjeux de demain



Le Complexe d'accueil des déchets (CAD) a été pensé pour répondre aux besoins d'aujourd'hui mais aussi en anticipant ceux de demain.

Loire-Divatte compte plus de 25 000 habitants, les trois déchèteries recevaient jusqu'à 10 000 tonnes de déchets par an. Cela représentait un coût

de traitement de 490 000 €. Le CAD va permettre d'optimiser le fonctionnement. En encourageant le tri, en ouvrant de nouvelles filières, le volume de tout-venant devrait baisser de 40 %. Les déchets nouvellement triés seront conditionnés et stockés pour être revendus en volume, au meilleur tarif de reprise. Cette source de recettes supplémentaires se combine avec des coûts évités par la suppression d'intermédiaires qui collectaient et traitaient hier nos déchets. Un site unique sur un territoire comme le nôtre est pertinent et nous encourageons les usagers à optimiser leurs déplacements. Pour cela, le CAD offre une large amplitude horaire afin de permettre à chacun de s'arrêter déposer tous types de déchets, à l'occasion d'un trajet.

Le CAD est un site à vocation écologique avant tout, les efforts de chacun servent l'intérêt général. On compte sur vous !



**Jacques Lucas**

Vice-président en charge de l'environnement

# SOM MAIRE

- p. 4  
**LES  
CONDITIONS  
D'ACCÈS**
- p. 6  
**LE PLAN  
DU CAD**
- p. 8  
**LES DÉCHETS  
ACCEPTÉS  
ET REFUSÉS**
- p. 10  
**LES + DU CAD**

# LES CONDITIONS D'ACCÈS

LE COMPLEXE D'ACCUEIL DES DÉCHETS EST OUVERT  
À PARTIR DU 2 FÉVRIER 2015 À TOUS LES HABITANTS  
ET PROFESSIONNELS DE LOIRE -DIVATTE INSCRITS AU SERVICE.



**?** *Vous n'avez pas votre carte d'accès ?*

En tant qu'habitant du territoire, vous devez être inscrit au service pour pouvoir disposer, entre autres, d'un bac d'ordures ménagères.

Sur simple demande, le service Gestion des déchets peut vous inscrire au CAD et vous délivrer une carte d'accès : 02 51 71 75 71  
gestion-dechets@cc-loiredivatte.fr



**?** *Qui peut obtenir une carte Pro ?*

Sont considérés comme professionnels toutes les personnes morales, physiques et structures autres que des particuliers dont le siège social se situe sur la Communauté de communes Loire-Divatte.

*Comment obtenir sa carte d'accès ?*

Sur simple demande au CAD ou auprès du service Gestion des déchets si vous souhaitez obtenir également un bac d'ordures ménagères.

## Vous êtes un particulier

L'accès est réservé aux particuliers habitant le territoire et munis d'une carte d'accès personnelle. Celle-ci est délivrée à tous les foyers inscrits au service Gestion des déchets de la Communauté de communes Loire-Divatte.

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU CAD

<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</b>	Du lundi au vendredi	9 h - 12 h 30 13 h 30 - 19 h
	Le samedi	9 h - 19 h
<b>Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</b>	Du lundi au vendredi	9 h - 12 h 30 13 h 30 - 18 h
	Le samedi	9 h - 18 h

## Vous êtes un professionnel

L'accès est réservé aux professionnels de Loire-Divatte munis d'une carte d'accès personnelle.

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU CAD

<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</b>	Du lundi au vendredi	9 h - 12 h 30 13 h 30 - 19 h
	Le samedi	Non autorisé
<b>Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</b>	Du lundi au vendredi	9 h - 12 h 30 13 h 30 - 18 h
	Le samedi	Non autorisé

Certains déchets sont soumis à facturation, comme par exemple les gravats et les déchets verts.

Les conditions d'accueil et de facturation sont détaillées dans la plaquette dédiée aux professionnels disponible au CAD, et téléchargeable sur le site Internet [www.cc-loiredivatte.fr/cad](http://www.cc-loiredivatte.fr/cad)

# HALTE AUX IDÉES REÇUES !

## LE NOMBRE DE PASSAGES EST LIMITÉ.

**Faux** Nous vous encourageons à optimiser vos déplacements, mais vous n'êtes pas pour autant limité. La carte d'accès est avant tout un outil de sécurité et non de contrôle !

## LES PARTICULIERS SONT FACTURÉS EN SUPPLÉMENT.

**Faux** La part fixe de la Redevance incitative couvre les frais généraux du service et vous donne droit à l'utilisation des sacs jaunes, des bacs gris, des points recyclages, d'un composteur et de l'accès au CAD, indépendamment de votre fréquence d'utilisation du service et du volume des déchets déposé (sous réserve du respect des conditions stipulées dans le règlement intérieur).

## CERTAINS DÉCHETS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS CERTAINS JOURS UNIQUEMENT.

**Faux** Précédemment, le dépôt des métaux et les équipements électriques et électroniques était limité à certains jours pour des raisons de sécurité liés au vol et dégradation occasionnés autour de ces familles de déchets. Aujourd'hui, le CAD est totalement sécurisé et autorise donc la réception de tous type de déchets, tous les jours d'ouverture (hors amiante et pneumatique).

---

## QUE FAIRE EN CAS DE ...

...  
perte ou de vol  
de votre carte ?

Vous devez immédiatement le signaler au CAD ou au service Gestion des déchets de la Communauté de communes Loire-Divatte. Une nouvelle carte vous sera rééditée (voir conditions du règlement intérieur). En tant que titulaire de la carte, vous restez responsable de tous les dépôts réalisés avant la date effective de déclaration de perte ou de vol.

...  
déménagement ?

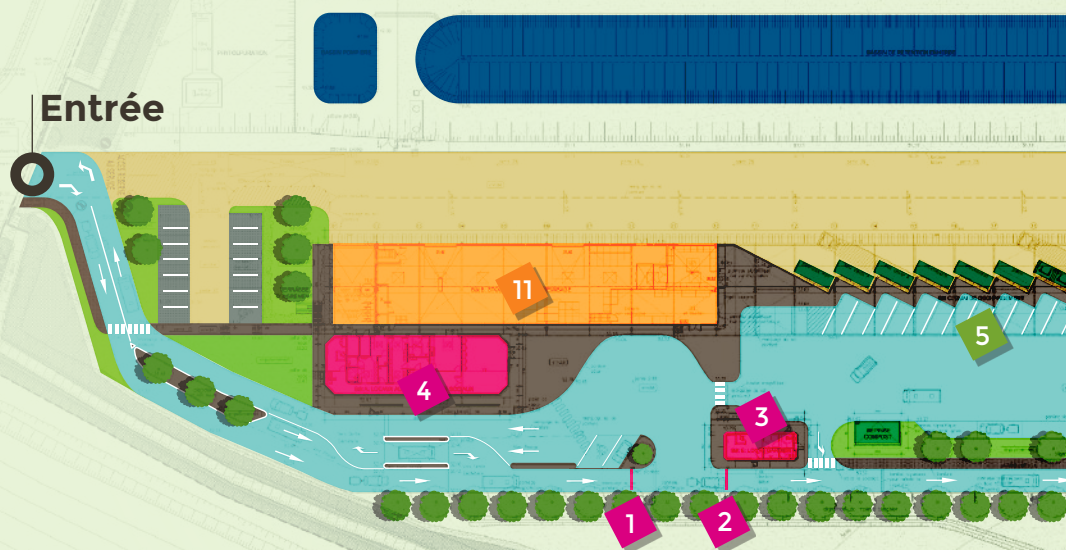
Si vous déménagez en dehors du territoire, vous devrez contacter le service Gestion des déchets pour clôturer votre contrat et remettre votre carte. Conformément aux modalités du règlement intérieur, si vous ne restituez pas votre carte, elle vous sera facturée 5 €.

...  
gros volume de  
déchets à déposer  
exceptionnellement ?

Pour toute demande particulière, n'hésitez pas à demander conseil aux agents du CAD. Ils étudieront avec vous la réponse la plus adaptée à vos besoins exceptionnels.

# LE PLAN DU CAD

Entrée



1 Borne d'accès

2 Barrière d'entrée

3 Accueil

4 Locaux administratifs et salle pédagogique

5 Quais de déchargement

6 Dépôt de gravats

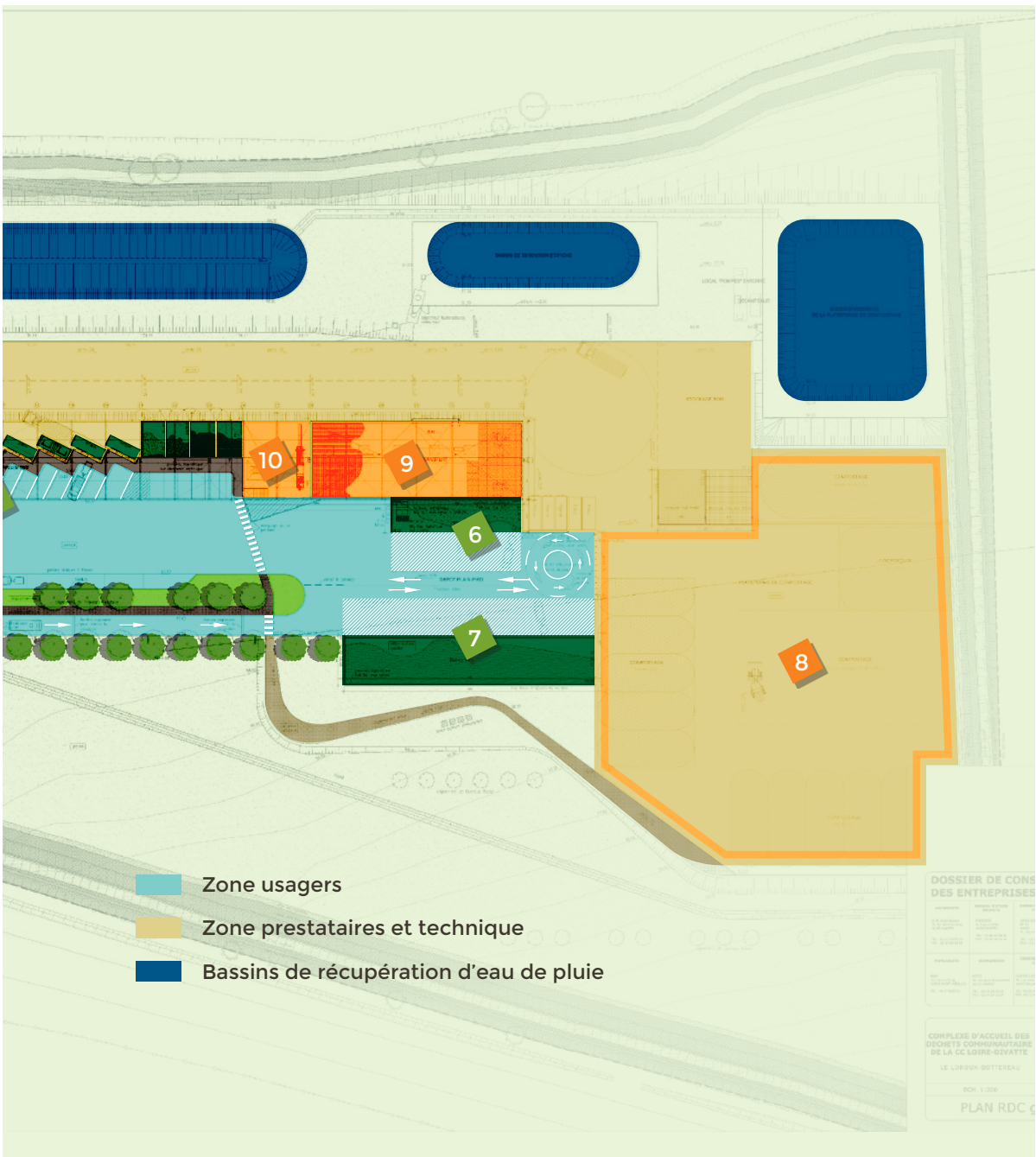
7 Dépôt de déchets verts

8 Plateforme de compostage

9 Stockage de matériaux

10 Presse

11 Stockage du réemploi et atelier



- Zone usagers
- Zone prestataires et technique
- Bassins de récupération d'eau de pluie

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

PROJET	PROJET	PROJET
1. OBJET	2. OBJET	3. OBJET
4. OBJET	5. OBJET	6. OBJET
7. OBJET	8. OBJET	9. OBJET
10. OBJET	11. OBJET	12. OBJET

COMPLEXE D'ACCUEIL DES DÉCHETS COMMUNAUTAIRES DE LA CC LOIRE-DIVATTE  
LE LOIRON-BOTTREAU  
BOI. 1-000  
PLAN RDC

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS

## QUE PEUT-ON APPORTER AU CAD ?

### Déchets verts, gravats

À déposer au sol, au niveau  
des plateformes dédiées.

### Carton, verre, papier, plastique souple

À déposer dans les casiers dédiés  
pour être conditionnés et stockés  
directement sur site, puis revendus  
aux repreneurs.

Le verre et le papier collectés  
sur les différents points d'apport  
volontaire du territoire seront stockés  
et conditionnés directement au CAD.

### Polystyrène, plâtre, ferraille, mobilier, bois (traité et non-traité), plastique dur, déchets, non-valorisables

À déposer dans les bennes dédiées pour  
être repris et traités par les prestataires,  
sauf les bennes bois qui sont vidées  
sur place et leur contenu conditionné  
directement au CAD.

### Réemploi, équipements électriques et électroniques

À déposer sur l'aire dédiée,  
selon les consignes de l'agent présent.

### Déchets dangereux et toxiques, lampes néons, huile végétale, huile de vidange, pile batterie, radiographie, cartouche d'imprimante, capsule de café, textile

À déposer dans les contenants dédiés,  
selon les consignes de l'agent présent.

### Amiante, pneumatique

À déposer sous conditions,  
lors des collectes ponctuelles  
organisées par le CAD.



### Les déchets interdits

Ordures ménagères, bouteilles de gaz,  
extincteurs, déchets médicaux,  
animaux morts.

**Anticipez votre efficacité !  
Bien trier avant d'arriver,  
c'est du temps de gagné !**



# ZOOM SUR... QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

- Les usagers doivent respecter les règles de circulation sur le site, se conformer aux indications de tri des agents d'accueil et au règlement intérieur, consultable sur le site et téléchargeable sur [www.cc-loiredivatte.fr/cad](http://www.cc-loiredivatte.fr/cad).
- Toute récupération de déchets est interdite.
- Tout dépôt d'ordures ménagères est interdit.

## LES PARTICULARITÉS DU CAD !

### Un site sécurisé

#### Dispositif de protection du CAD

- Les*
- Système de vidéosurveillance
  - Alarme anti-intrusion
  - Bornes infrarouges
  - Haie végétale défensive

### Nouvelles filières

#### Polystyrène, placoplâtre, plastique mou, plastique dur...

- Les*
- La conception du site permet la mise en place des nouvelles filières actuelles mais aussi de celles à venir (séparation des différents gravats, séparation des déchets verts pouvant être utilisés en bois énergie, etc.).

### La presse

#### Permet de compacter les matériaux

- Les*
- Presse de 80 tonnes
  - Possibilité de stocker jusqu'à 320 balles
  - Dimensions des balles : 2 m x 1,10 m x 0,75 m
  - Optimisation des coûts de transport

### Les ponts-basculés

#### Permettent de maîtriser les expéditions et les apports

- Les*
- Un pont-basculé de 18 m pour la pesée des chargements des matières revendues
  - Un pont-basculé de 9 m pour la pesée des apports des professionnels

### Déchets verts

#### Sont transformés en compost sur place

- Les*
- Grande aire de dépôt de 350 m<sup>2</sup>
  - Plateforme de compostage avec recyclage des eaux
  - Les déchets verts ne sont plus transportés
  - Production de compost normalisé NFU 44 051

### L'OBJECTIF DU CAD :

diminuer la quantité de déchets enfouis ou incinérés de 40 %.

C'est pour cela que le CAD offre un grand nombre de filières et vous encourage à trier au maximum vos déchets !

# LES + DU CAD

## LA RECYCLERIE

**Ne jetez plus vos objets  
en bon état, apportez-les au CAD !**

Le CAD propose la mise en place d'une recyclerie afin d'offrir une seconde vie à tous les objets en bon état, dont vous souhaitez vous séparer.

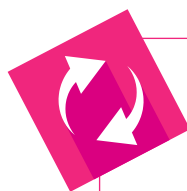
Le principe reste à définir au cours de la première année d'exploitation du CAD, en fonction de la nature et du volume d'objets récupérés, mais le concept est simple : proposer à la vente tous les objets réutilisables en l'état, à très petits prix.

Plusieurs pistes d'organisation sont à l'étude :

- organiser des ventes ponctuelles directement sur le site,
- confier les objets récupérés à une association qui se chargera d'organiser la vente sur le site ou à l'extérieur.

**Exemples d'objets concernés :**

**jouets, linge de maison, lampes, petit mobilier, outils, livres, etc.**



*Qu'est-ce qu'une  
recyclerie ?*

C'est un lieu d'apport de dons des particuliers pour tous types de produits, d'objets. Un tri y est effectué par les agents du CAD afin de récupérer uniquement les objets en bon état, qui peuvent être réutilisés.

Un hangar de stockage de 212 m<sup>2</sup> est prévu à cet effet.

Les objets seront directement remis à la vente, sans réparation. Précisez l'état de fonctionnement de l'objet auprès des agents lors du dépôt.

# L'ESPACE PÉDAGOGIQUE

Le CAD a également une vocation pédagogique, car il est important de former les jeunes générations aux enjeux environnementaux de demain.

Véritable « laboratoire » en matière de gestion et de traitement des déchets, le CAD accueillera les établissements scolaires du territoire et pourra construire, avec les classes qui le souhaiteraient, un véritable parcours pédagogique, complémentaire aux programmes scolaires qui abordent déjà ces sujets.

Des **panneaux pédagogiques** à l'entrée du site apportent un premier niveau d'information sur les fonctionnalités du CAD.

The image shows three overlapping educational panels. The first panel, titled 'Cartons', features a green recycling symbol and text: 'Se recyclent une dizaine de fois pour redevenir du carton'. It lists benefits: 'Grâce à la presse, le volume est réduit : les cartons sont compactés en balles de 1,65 m<sup>3</sup> et de 860 kg', '1 expédition = 30 balles = 26 tonnes', and 'Sachant qu'une benne classique transporte 1 tonne, 26 rotations de bennes sont évitées'. The second panel, titled 'Verre', features a recycling symbol and text: 'Se recycle indéfiniment'. It lists benefits: 'Grande aire de stockage de 220 m<sup>2</sup>', 'Réception du verre issu des colonnes à verre du territoire', and 'Expédition directe vers le recycleur'. The third panel, titled 'La presse', features a recycling symbol and text: 'Permet de compacter les matériaux'. It lists benefits: 'Presses de 80 tonnes', 'Possibilité de stocker jusqu'à 220 balles', 'Dimensionnement des balles : 2 m x 1,10 m x 0,75 m', and 'Optimisation des coûts de transport'. A small logo with 'CAD' is visible in the top left corner of the panels.

**Cartons**  
Se recyclent une dizaine de fois pour redevenir du carton

Les + du CAD

- Grâce à la presse, le volume est réduit : les cartons sont compactés en balles de 1,65 m<sup>3</sup> et de 860 kg
- 1 expédition = 30 balles = 26 tonnes
- Sachant qu'une benne classique transporte 1 tonne, 26 rotations de bennes sont évitées

**Verre**  
Se recycle indéfiniment

Les + du CAD

- Grande aire de stockage de 220 m<sup>2</sup>
- Réception du verre issu des colonnes à verre du territoire
- Expédition directe vers le recycleur

**La presse**  
Permet de compacter les matériaux

Les + du CAD

- Presses de 80 tonnes
- Possibilité de stocker jusqu'à 220 balles
- Dimensionnement des balles : 2 m x 1,10 m x 0,75 m
- Optimisation des coûts de transport

**Exposition, réalisation d'un film pédagogique, ateliers pratiques, sont autant de pistes à l'étude actuellement pour une mise en œuvre en 2016.**

**Les enfants ne sont pas les seuls concernés !**  
Des visites pour les adultes, en groupe, seront organisées pour expliquer le fonctionnement du site, le traitement des déchets et les différents modes de valorisation des déchets.

NANTES

## Zone du Plessis au Loroux-Bottereau Accès par la RD 115

LANDEMONT

ZA La Fidèle

ZA Le Plessis

LE LOROUX-  
BOTTEEAU

LE LANDREAU



**Une question ?  
Plus d'informations ?**



02 51 71 75 71 • [cad@cc-loiredivatte.fr](mailto:cad@cc-loiredivatte.fr)  
[www.cc-loiredivatte.fr/cad](http://www.cc-loiredivatte.fr/cad)



Communauté de communes Loire-Divatte  
84, rue Jean Monnet 44450 La Chapelle-Basse-Mer  
[www.cc-loiredivatte.fr](http://www.cc-loiredivatte.fr)